



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20260303-MPG012026001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Publication : 06/03/2026

## **COMMUNE DE PANISSIERES** **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 03 mars 2026 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 27/02/2026.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, DUSSUD Grégory, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, BEFORT Jean-Marc, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, VIGNON Philippe, BOREL Anne-Marie, DUTEL Noémie, SERAILLE Loïc, PILON Denis, BONNET Philippe.

Absents excusé(e)s : FONGARLAND Jean-Jacques (procuration à SERAILLE Loïc), PERONNET Jean-Marc (procuration à GUILLAUMOND Monique), FOUILLAT Christine (procuration à MIOCHE Laurent), FAYE Sylvie, BERTALOTTO Frédérique, PLASSE Elodie, SUREDA Jennifer.

Secrétaire de séance : GUILLAUMOND Monique

**MPG/ 01 2026 001**

### **Tirage au sort des personnes susceptibles de siéger au jury d'assises 2027**

En application des articles 255 et suivants du code de procédure pénale, une liste de jury criminel doit être établie annuellement dans le ressort de chaque cour d'assises. La liste annuelle doit comprendre un juré pour 1 300 habitants. Leur répartition est prévue par arrêté préfectoral du 05 janvier 2026. L'effectif des jurés pour le département de la Loire est de 606. Le nombre de jurés pour la commune de Panissières est fixé à 2. Il convient de tirer au sort 6 noms. Le Conseil Municipal, fait procéder publiquement au tirage au sort à l'issue duquel les personnes suivantes sont désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assises :

- Mme DIRE, née BERTHOLON, Odette Jeanne Victoire
- M. BURGER Guillaume
- Mme CHOUZY, née DELORME, Marie Christine Renée
- Mme GUIZERIX Louise Léna
- M. MURENA Isidore Daniel
- Mme PILON, née PIGNARD, Hélène Marie Claire

#### **Le Conseil Municipal, par 18 voix :**

- Convient de transmettre cette liste au greffe du Tribunal Judiciaire de St Etienne.  
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
La présente délibération sera transmise à :
  - Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité

Le Maire  
Christian MOLLARD



La secrétaire de séance  
Monique GUILLAUMOND

*Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 06 mars 2026. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative*